

	<p>ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA</p> <hr style="width: 30%; margin: auto;"/> <p>PROCÈS-VERBAL N° 23</p> <p>DEUXIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE</p>
---	--

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d’une demande de l’Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l’Hydro-Manitoba envisage d’autres emplacements au moment de l’installation de nouvelles lignes d’énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d’East St. Paul. (Y. Krahn, C. Desender, A. Ryzebol et autres)

M. LOEWEN — Présentation d’une demande de l’Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d’un passage souterrain à l’angle du boulevard Kenaston et de l’avenue Wilkes. (C. Barenz, S. Portz, L. Portz et autres)

M. PITURA — Présentation d’une demande de l’Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d’un passage souterrain à l’angle du boulevard Kenaston et de l’avenue Wilkes. (J. Gordon, C. Wrixon, M. Carrette et autres)

Lecture et dépôt de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d’une demande de l’Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l’Hydro-Manitoba envisage d’autres emplacements au moment de l’installation de nouvelles lignes d’énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d’East St. Paul. (D. Brotchie, G. Hanks, G. Heft et autres)

M. LOEWEN — Présentation d’une demande de l’Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d’un passage souterrain à l’angle du boulevard Kenaston et de l’avenue Wilkes. (F. Anderson, G. Waters, S. Johnston et autres)

M. PITURA — Présentation d’une demande de l’Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d’un passage souterrain à l’angle du boulevard Kenaston et de l’avenue Wilkes. (B. Murphy, L. Champagne, E. Geddes et autres)

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du 1^{er} mai 2001 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de QUATRE MILLIONS SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Administration et finances	4 062 500,00 \$
----------------------------------	-----------------

4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de QUATRE-VINGT-SEPT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Justice criminelle	87 477 300,00 \$
--------------------------	------------------

4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT SEIZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Justice civile.....	19 516 900,00 \$
---------------------	------------------

4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLIONS TROIS CENT ONZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Services correctionnels	84 311 400,00 \$
-------------------------------	------------------

4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de TRENTE-TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-TROIS MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Tribunaux.....	33 623 600,00 \$
----------------	------------------

4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Amortissement des immobilisations	1 591 800,00 \$
---	-----------------

7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de QUINZE MILLIONS CENT QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Contrôleur	15 141 500,00 \$
------------------	------------------

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé. Le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

L'Assemblée permet à M^{me} la ministre WOWCHUK de déposer le projet de loi n° 16 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Le 24 avril 2001, pendant le débat sur l'exposé budgétaire, la présidente adjointe par intérim a mis en délibéré un rappel au *Règlement* soulevé par le député d'Assiniboia au sujet de propos qu'aurait tenus le député d'Arthur-Virden. Elle voulait en effet consulter le hansard pour déterminer ce qui avait été consigné.

J'ai examiné le hansard du 24 avril 2001. Au moment du rappel au *Règlement*, le député d'Arthur-Virden n'avait pas la parole et les propos faisant l'objet du rappel ne figurent pas dans le hansard. Je déclare donc que le *Règlement* n'est pas en cause.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. LOEWEN, M^{me} KORZENIOWSKI ainsi que MM. HELWER, NEVAKSHONOFF et GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 113 déposé le 23 avril 2001. Ainsi, le mercredi 2 mai et le jeudi 3 mai 2001, le budget du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines sera examiné à l'Assemblée.

Mercredi 2 mai 2001

L'Assemblée convient à l'unanimité de former, aujourd'hui, deux groupes du Comité des subsides, l'un devant se réunir dans la salle 254 et l'autre à l'Assemblée.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté, puis poursuit ses travaux en comité jusqu'à 17 heures, heure réservée aux affaires émanant des députés.

M. MAGUIRE présente la proposition suivante :

Proposition n^o 1 : Inertie du gouvernement provincial à la suite de l'inondation de 1999

Attendu :

que, en 1999, certaines régions du Manitoba ont subi des inondations importantes et persistantes et que jusqu'à 10 % des terres n'ont pu êtreensemencées à cause d'elles;

que les difficultés qu'éprouvent les producteurs manitobains ont des répercussions à l'échelle de l'économie provinciale qui touchent non seulement les agriculteurs mais aussi les entreprises et les prestataires de services qui misent sur une économie agricole robuste;

que la plupart des députés de l'Assemblée législative du Manitoba, les Keystone Agricultural Producers, la Western Canadian Wheat Growers Association et les conseils locaux de développement économique ont régulièrement fait part aux gouvernements fédéral et provincial de leurs inquiétudes au sujet des graves conséquences à long terme de l'inondation de 1999;

que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur avait amélioré le programme d'aide à l'intention des producteurs, offert un programme de semis à forfait et retardé la date limite des semis au printemps ouvrant droit à la garantie complète afin d'atténuer les conséquences de l'inondation de 1999;

que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur a exercé des pressions sur le gouvernement fédéral afin qu'il unisse ses efforts à ceux de la province et offre aux agriculteurs sinistrés une garantie de 50 \$ l'acre pour les terres nonensemencées;

que le gouvernement provincial actuel ne semble vouloir participer à aucun programme conjoint en vertu duquel il lui faudrait assumer plus de dix pour cent des coûts;

que le gouvernement provincial actuel a refusé de se servir du Fonds de stabilisation des recettes pour financer de nouveaux programmes d'aide à l'intention des victimes de l'inondation de 1999 et qu'il n'est pas disposé à exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il assume une partie des dépenses engagées, comme il l'avait fait au moment d'autres désastres, notamment les incendies de forêt en 1998 et l'inondation de la vallée de la rivière Rouge en 1997;

que l'incapacité du gouvernement provincial actuel de négocier un nouveau programme d'aide qui offrirait des avantages directs aux victimes de l'inondation de 1999 entraîne, chez les personnes et dans les localités touchées, une incertitude qui n'a aucune raison d'être,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à revoir sa politique et à proposer un nouveau mécanisme de financement au cours des négociations qu'il mène avec le gouvernement fédéral pour régler les problèmes attribuables à l'inondation de 1999;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager l'établissement de programmes et de services qui atténueront autant que possible les conséquences économiques à long terme de ce sinistre.

Il s'élève un débat.

M. MAGUIRE, M. le *ministre* ASHTON et M. GILLESHAMMER interviennent. M. NEVAKSHONOFF exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickey